

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-46

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION
ROUTIERE**

COMMUNES de CAYRIECH, LABASTIDE ST PIERRE, LE CAUSE, LES BARTHES, MONBEQUI, MONTBARTIER, MONTPEZAT DE QUERCY, ORGUEIL, POMMEVIC, REALVILLE, ST ANTONIN NOBLE VAL, ST NICOLAS DE LA GRAVE, ST PAUL D'ESPIS et COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAIGU PAYS DE SERRES

Par lettre du 14 mai 2012, Monsieur le Préfet nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre de la répartition des amendes de police de 2011 par le Conseil Général pour **les communes de moins de 10 000 habitants**.

Le montant de la dotation 2012 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2011 s'élève à **338 171 €**

Par ailleurs, Monsieur le Préfet nous précise, qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban est compétente pour percevoir directement le produit des amendes de police. Aussi, il nous appartient de **ne plus verser de subvention au titre des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban** à savoir : Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe- Capdeville, Montbeton, Saint-Nauphary et Villemade.

I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport,
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux,
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

2) Circulation routière :

- études et mise en œuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

II - Taux de subvention :

Taux de base : 30 %,
majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %.

Cas particuliers :

- aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours),
- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Dotation au titre des amendes de police :

Dotation 2012.....	338 171 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour....	232 813 €
Disponible.....	105 358 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 232 813 € :

Dossiers présentés dans le cadre de la politique classique

COMMUNE /COMMUNAUTE DE COMMUNES	COÛT DES TRAVAUX HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
1) CAYRIECH Acquisition de panneaux de signalisation.	471,00 €	471 x 50%	<u>235 €</u>
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Aménagement du carrefour giratoire VC4-VC1 à Goudourville.	137 994,65 €	132 514 x 30%	<u>39 754 €</u>
3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Mise en place d'une signalisation de police et de 3 plateaux ralentisseurs sur la VC n°6 à Lavit de Lomagne.	70 911,05 €	70 911 x 30%	<u>21 273 €</u>
4) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAIGU PAYS DE SERRES Acquisition de panneaux de signalisation de police pour la mise en sécurité des voies communales.	61 864,99 €	40 399 x 30%	<u>12 119 €</u>
5) LE CAUSE Travaux de sécurisation des chemins d'en Bache et Larrue.	16 985,70 €	16 985 x 50 %	<u>8 492 €</u>

6) MONBEQUI Implantation d'un plateau ralentisseur au carrefour de la RD 813 et du chemin du Pal.	21 925,00 €	19 535 dont <u>ralentisseurs</u> 17 380 x 30% = <u>signalisation</u> 2 155 x 100% =	5 214 € + <u>2 155 €</u> <u>7 369 €</u>
7) POMMEVIC Mise en place de deux plateaux ralentisseurs sur la RD 96.	17 514,00 €	17 514 dont <u>ralentisseurs</u> 16 736 x 30% = <u>signalisation</u> 778 x 100% =	5 020 € + <u>778 €</u> <u>5 798 €</u>
8) REALVILLE Mise en place d'une signalisation de police.	2 617,65 €	2 617 x 30%	<u>785 €</u>
9) ST ANTONIN NOBLE VAL Travaux de sécurisation devant l'école élémentaire (chemin du Tour du Pré).	3 656,84 €	3 656 x 30%	<u>1 096 €</u>
10) ST NICOLAS DE LA GRAVE Mise en place d'un plateau ralentisseur sur la RD 15.	8 471,56 €	8 471 dont <u>ralentisseurs</u> 7 696 x 30% = <u>signalisation</u> 775 x 100% =	2 308 € + <u>775 €</u> <u>3 083 €</u>
11) ST PAUL D'ESPIS Création d'un plateau ralentisseur sur la RD 74 (entrée basse du village).	5 202 €	5 202 x 30%	<u>1 560 €</u>

Dossiers présentés dans le cadre d'une convention territoriale de Pays

COMMUNE	COÛT DES TRAVAUX HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
12) LABASTIDE ST PIERRE Travaux de sécurité et réalisation d'un chemin piétonnier dans le centre bourg (tranche 1). <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais année 2011/phase 1, validée en Commission Permanente du 24 octobre 2011.	726 067,50 €	134 046 x 30%	<u>40 213 €</u>
13) LES BARTHES Travaux de sécurisation de l'avenue des Champs Elysées, Chemin de Labastide et Route de St Porquier (tranche 1). <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2011/phase 2, validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.	27 195 €	27 195 x 50%	<u>13 597 €</u>

14) MONTBARTIER Réalisation d'un chemin piétonnier et d'une piste cyclable le long de la RD 50 (tranche 1).	414 487 €	87 500 x 30%	<u>26 250 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais année 2011/phase 2, validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.			
15) MONTPEZAT DE QUERCY Travaux de mise en sécurité des abords du groupe scolaire.	65 406 €	45 406 x 30%	<u>13 621 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy année 2011/phase 2, validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.			
16) ORGUEIL Réalisation d'un cheminement piétonnier le long de la RD 930 (phase 3).	125 227,50 €	125 227 x 30%	<u>37 568 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais année 2012/phase 1.			

TOTAL....232 813 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,